



## Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale  
26 juillet 2011  
Français  
Original: anglais

---

### Conférence des Parties

#### Dixième session

Changwon (République de Corée), 10-21 octobre 2011

Point 6 g) de l'ordre du jour provisoire

#### Plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018)

Mise à jour du fichier d'experts et création, s'il y a lieu,  
de groupes spéciaux d'experts

### Rapport sur l'état d'avancement de la mise à jour du fichier d'experts indépendants

#### Note du secrétariat

##### *Résumé*

Dans sa décision 21/COP.9, la Conférence des Parties a prié le secrétariat d'examiner et d'analyser les procédures et critères actuels de désignation d'experts pour inscription sur le fichier d'experts indépendants, et de formuler des recommandations d'amélioration à ce sujet à la dixième session de la Conférence des Parties. Elle a également prié le secrétariat de faire figurer dans le fichier des experts de nouvelles disciplines, notamment, mais pas exclusivement, de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement.

Dans la même décision, le secrétariat a été encouragé à mettre à jour le logiciel nécessaire aux fichiers d'experts indépendants au vu des progrès technologiques et des besoins des Parties, ainsi que de faire rapport à la Conférence des Parties à sa dixième session sur les possibilités de mettre au point un outil de recherche permettant de consulter sur Internet les fichiers d'experts des trois Conventions de Rio.

Le présent document fait le point de l'état d'avancement de la mise à jour du fichier d'experts indépendants et formule des propositions en vue de l'actualisation éventuelle des différents champs du modèle de curriculum vitae et concernant le recours aux outils disponibles en ligne pour faciliter le processus de mise à jour du fichier.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Généralités .....	1–9	3
II. État actuel du fichier d’experts indépendants .....	10–20	4
A. Experts par groupe de pays .....	12–15	4
B. Experts par discipline .....	16–20	5
III. Aspects du fichier d’experts indépendants à améliorer et améliorations proposées .....	21–34	9
A. Les champs de données inclus dans le fichier des experts indépendants.....	22–24	9
B. Liste des disciplines.....	25–28	11
C. Procédures de désignation et de mise à jour .....	29–32	12
D. Fonctions du site Web .....	33–34	13
 Annexes		
I. Répartition des experts par discipline .....		14
II. Nombre d’experts par discipline et par région .....		15
III. Nomenclature à quatre chiffres de l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture pour les domaines de la science et de la technologie .....		17

## I. Généralités

1. Le paragraphe 2 de l'article 24 de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dispose que «la Conférence des Parties établit et tient à jour un fichier d'experts indépendants possédant des connaissances spécialisées et une expérience dans les domaines concernés». Par sa décision 18/COP.1, la Conférence des Parties a décidé d'établir et de tenir à jour un fichier d'experts indépendants, selon les procédures dont le texte est joint à ladite décision. Dans ses décisions 13/COP.2, 15/COP.3, 15/COP.4, 15/COP.5, 13/COP.6, 13/COP.7, 11/COP.8 et 21/COP.9, la Conférence des Parties a fourni des orientations supplémentaires concernant la mise à jour du fichier.

2. Conformément au paragraphe 2 de l'article 24 de la Convention, le fichier est établi à partir des candidatures présentées par écrit par les Parties, compte tenu de la nécessité d'une approche pluridisciplinaire et d'une large représentation géographique. Il est également précisé aux paragraphes 2 et 3 des procédures dont le texte est joint à la décision 18/COP.1 que, compte tenu de la nécessité d'une approche pluridisciplinaire, d'un équilibre entre les sexes et d'une représentation géographique large et équitable, les Parties communiquent les candidatures par la voie diplomatique. Il est précisé, entre autres, au paragraphe 6 des procédures que les experts inscrits au fichier devraient avoir des connaissances et des compétences suffisamment diversifiées pour pouvoir donner des conseils sur la lutte contre la désertification et l'atténuation des effets de la sécheresse.

3. Au paragraphe 1 de sa décision 13/COP.7, la Conférence des Parties a encouragé les Parties, par l'intermédiaire de leurs centres de liaison nationaux, à réviser et à actualiser la base de données sur leurs experts nationaux déjà inscrits au fichier, ainsi qu'à proposer de nouveaux candidats pour parvenir à une meilleure représentation de toutes les disciplines considérées, des sciences sociales, des femmes, des organisations non gouvernementales et de toutes les personnes possédant des compétences dans le domaine de la désertification.

4. Au paragraphe 2 de la même décision, la Conférence des Parties a invité les Parties qui n'avaient pas encore présenté la candidature d'experts en vue de leur inscription au fichier à le faire au plus tard six mois avant la session suivante de la Conférence des Parties, par la voie diplomatique habituelle.

5. Au paragraphe 3 de cette décision, la Conférence des Parties a prié les Parties d'inclure dans leur rapport national une annexe contenant une liste actualisée de leurs experts inscrits au fichier, avec leurs coordonnées.

6. Au paragraphe 3 de sa décision 11/COP.8, la Conférence des Parties a prié le secrétariat de continuer à distribuer, au moyen du réseau de messagerie électronique mis en place, des informations sur le fichier. Au moment de l'établissement du présent document, l'adresse électronique de 39,4 % des experts inscrits au fichier ne figurait pas dans leurs coordonnées.

7. Le fichier mis à jour est consultable sur le site Web de la Convention à l'adresse suivante: <http://www.unccd.int/science/menu.php?newch=12>; le site est pourvu de son propre moteur de recherche.

8. Au paragraphe 3 de sa décision 21/COP.9, la Conférence des Parties a prié le secrétariat d'examiner et d'analyser les procédures et critères actuels de désignation d'experts pour inscription sur le fichier, et de formuler des recommandations d'amélioration à ce sujet à la dixième session de la Conférence des Parties. Au paragraphe 6 de la même décision, la Conférence des Parties a également prié le secrétariat de faire figurer dans le fichier des experts de nouvelles disciplines, notamment, mais pas exclusivement, de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement.

9. Au paragraphe 4 de sa décision 21/COP.9, la Conférence des Parties a encouragé le secrétariat à mettre à jour le logiciel nécessaire aux fichiers d'experts indépendants au vu des progrès technologiques et des besoins des Parties. Au paragraphe 5 de la même décision, elle a également encouragé le secrétariat à lui faire rapport à sa dixième session sur les possibilités de mettre au point un outil de recherche permettant de consulter sur Internet les fichiers d'experts des trois Conventions de Rio.

## II. État actuel du fichier d'experts indépendants

10. Le présent chapitre indique l'état actuel du fichier par groupe de pays et par discipline.

11. Au 10 mai 2011, date à laquelle le présent document a été établi, 1 895 personnes issues de 92 Parties étaient inscrites sur le fichier de la Convention, la proportion d'hommes étant de 84,2 % et celle de femmes de 15,2 % (12 experts n'avaient pas donné cette information).

### A. Experts par groupe de pays

12. Le tableau 1 et les figures 1 et 2 ci-après montrent la répartition des experts selon les groupes de pays visés par la Convention, notamment ceux visés par les annexes à la Convention concernant la mise en œuvre au niveau régional, les pays parties appartenant à des régions non visées par les annexes à la Convention concernant la mise en œuvre au niveau régional, les organisations d'intégration économique régionale parties et les pays observateurs.

Tableau 1

#### Nombre d'experts par groupe de pays visé par la Convention

<i>Répartition selon les annexes concernant la mise en œuvre de la Convention au niveau régional</i>	<i>Nombre</i>
Afrique (annexe I)	579
Asie (annexe II)	510
Amérique latine et Caraïbes (annexe III)	325
Méditerranée septentrionale (annexe IV)	260
Europe centrale et orientale (annexe V)	101
Autres pays parties touchés mais non visés par les annexes	20
Autres pays développés parties non touchés et non visés par les annexes	96
Organisations d'intégration économique régionale parties	2
Pays observateurs	2
<b>Total</b>	<b>1 895</b>

Figure 1  
**Nombre moyen d'experts par pays, par groupe de pays**

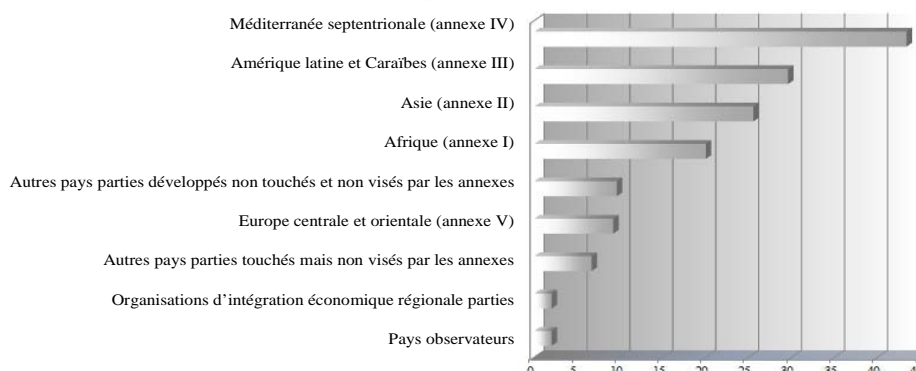
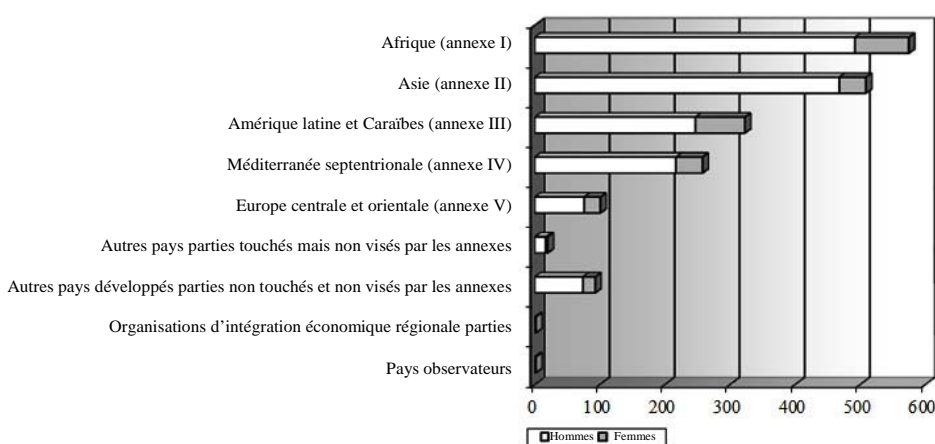


Figure 2  
**Équilibre entre les sexes, par groupe de pays**



13. En moyenne, le nombre d'experts inscrits sur le fichier pour chaque pays est de 20,6, les moyennes pour les pays touchés allant de 9,2 par pays pour les pays de la région visée par l'annexe V à 43,3 par pays pour ceux de la région visée par l'annexe IV. La Conférence des Parties pourrait souhaiter examiner comment ces écarts entre les annexes dans le nombre moyen d'experts inscrits pour chaque pays pourraient être réduits.

14. La Conférence des Parties voudra peut-être examiner comment l'équilibre entre les sexes dans chaque groupe de pays pourrait être amélioré, compte tenu des critères de désignation appliqués au niveau national.

15. On trouve 93,7 % des experts dans les pays parties touchés et 57,5 % en Afrique et en Asie. La Conférence des Parties pourrait vouloir débattre du point de savoir si ces chiffres rendent bien compte du profil de la communauté scientifique qui participe au processus de la Convention. La représentation des capacités régionales mise en évidence dans les figures 1 et 2 pourrait être prise en compte lors de la planification des activités scientifiques dans le cadre du processus de la Convention.

## B. Experts par discipline

16. Le tableau 2 et la figure 3 ci-après illustrent la répartition par discipline. La liste des disciplines énumérées au tableau 2 ci-après est extraite de la base de données du fichier

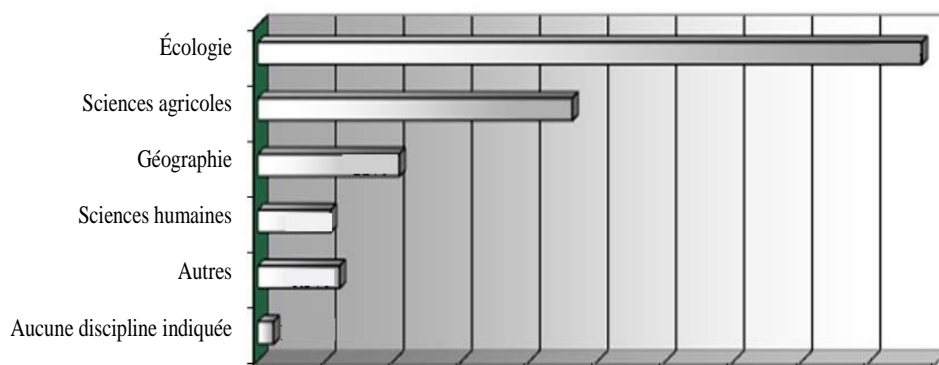
actuellement utilisée. Certaines disciplines (signalées par un astérisque) actuellement incluses dans la base de données ne figurent pas dans la liste indicative des disciplines annexée à la décision 15/COP.3. Pour faciliter l'analyse, les disciplines ont été sommairement regroupées.

Tableau 2  
**Liste des disciplines regroupées par série**

<i>Série</i>	<i>Discipline</i>	<i>Nombre</i>
Sciences agricoles	Science agricole	217
	Agronomie*	1
	Zootéchnie	21
	Dynamique des forêts et des parcours*	2
	Sciences végétales	68
	Science du sol	153
<b>Sciences agricoles, total</b>		<b>462</b>
Écologie	Recherche sur la désertification*	1
	Écologie/Écosystèmes	164
	Gestion des ressources naturelles	810
<b>Écologie, total</b>		<b>975</b>
Géographie	Sciences de l'atmosphère	36
	Changements climatiques et adaptation*	1
	Télédétection appliquée aux problèmes d'environnement*	1
	Géographie	56
	Géologie	25
	Systèmes d'information géographique (SIG)*	1
	Hydrologie	75
	Sciences physiques	13
<b>Géographie, total</b>		<b>208</b>
Sciences humaines	Anthropologie et sociologie	31
	Économie	43
	Éducation	4
	Relations internationales*	1
	Science politique	28
<b>Sciences humaines, total</b>		<b>107</b>
Autres	Systèmes d'information	11
	Sciences médicales	8
	Autres	101
<b>Autres, total</b>		<b>120</b>
Aucune discipline indiquée	Aucune discipline indiquée	23
<b>Aucune discipline indiquée, total</b>		<b>23</b>
<b>Total général</b>		<b>1 895</b>

\* Ne figure pas dans la liste indicative des disciplines jointe en annexe à la décision 15/COP.3.

Figure 3  
Répartition des experts par série de disciplines



17. Si l'on classe sommairement les disciplines par série, on constate qu'une augmentation du nombre d'experts en sciences humaines pourrait être nécessaire, étant donné qu'il est admis que la question de la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse est une question pluridisciplinaire. Par exemple, les liens entre l'économie et la sociologie seront au cœur des travaux de la deuxième Conférence scientifique de la Convention, dont le thème central est «L'évaluation économique de la désertification, de la gestion durable des terres et de la résistance des zones arides, semi-arides et subhumides sèches». Un renforcement de la représentation des experts dans des disciplines telles que l'économie, la sociologie et la science politique pourrait être nécessaire pour assurer le suivi et la prise en compte des résultats de la deuxième Conférence scientifique tenue au titre de la Convention et des activités connexes.

18. La répartition des experts par discipline est représentée sous forme de graphique dans l'annexe I.

19. Le tableau 3 ci-après indique la répartition des experts par groupe de pays visé par la Convention selon les séries de disciplines. Un tableau plus détaillé est présenté dans l'annexe II.

20. Étant donné que les questions liées à la désertification, à la dégradation des terres et à la sécheresse ainsi que les solutions pour la gestion durable des terres varient selon la région considérée, un équilibre au niveau régional pour chaque discipline pourrait être utile.

Tableau 3  
Répartition des experts par groupe de pays visé par la Convention selon les séries de disciplines

<i>Série</i>	Afrique (annexe I)	Asie (annexe II)	Amérique latine et Caraïbes (annexe III)	Méditerranée septentrionale (annexe IV)	Europe centrale et orientale (annexe V)	Autres pays touchés mais non visés par les annexes	Autres pays développés parties non touchés et non visés par les annexes	Organisations de coopération économique régionale parties	Pays observateurs	Total général
Sciences agricoles	123	117	97	73	23	4	23		2	462
Écologie	282	296	165	126	47	10	48	1		988
Géographie	72	52	30	25	10	4	14	1		195
Sciences humaines	52	16	13	10	6	2	8			107
Autres	37	22	19	26	13		3			120
Aucune discipline indiquée	13	7	1		2					23
<b>Total général</b>	<b>579</b>	<b>510</b>	<b>325</b>	<b>260</b>	<b>101</b>	<b>20</b>	<b>96</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1 895</b>

	> 150 experts
	> 50 experts
	> 20 experts



### III. Aspects du fichier d'experts indépendants à améliorer et améliorations proposées

21. Il est proposé dans ce chapitre d'apporter des améliorations au fichier actuel concernant les aspects suivants:

- a) Les champs de données à inclure dans le fichier de la base de données de la Convention;
- b) La liste des disciplines;
- c) Les procédures de désignation des experts et de mise à jour de leurs coordonnées;
- d) Les fonctions du site Web.

#### A. Les champs de données inclus dans le fichier des experts indépendants

22. S'agissant des champs de données inclus dans le fichier, les points ci-après pourraient être examinés:

- a) Certains champs peuvent être inutiles, par exemple prévoir quatre champs pour les *langues* ou quatre pour les *disciplines*;
- b) La distinction entre certains champs n'est pas toujours claire, par exemple entre *disciplines*, *spécialités* et *domaine*;
- c) Certains champs ne sont pas remplis correctement, par exemple celui de la *spécialité* ou de la *date de désignation*.

23. On trouvera dans le tableau 4 ci-dessous les modifications proposées aux champs qu'un expert doit remplir en vue de son inscription sur le fichier, compte tenu du fait que les utilisateurs qui effectueront une recherche dans le fichier ne le feront qu'à partir d'un certain nombre de champs de données. Le secrétariat propose de mettre en place une interface facile à utiliser pour les experts de manière à simplifier le chargement ou la mise à jour de leurs coordonnées. Une recherche permettrait d'obtenir des renseignements de base sur les experts ainsi qu'un PDF de leur curriculum vitae (CV).

Tableau 4

#### Données demandées à un expert lors de son inscription

<i>Champs de données</i>	<i>Observations</i>	<i>Dans l'interface Web ou dans le CV</i>
Nom		Interface Web
Prénom		Interface Web
Date de désignation		Interface Web
Titre	Limité à une liste	Interface Web
Sexe	Limité à une liste	Interface Web
Année de naissance	Pour usage interne uniquement	Interface Web
Nationalité	Pour usage interne uniquement	Interface Web

<i>Champs de données</i>	<i>Observations</i>	<i>Dans l'interface Web ou dans le CV</i>
Poste occupé		Interface Web
Division		Interface Web
Nom de l'organisation		Interface Web
Nature de l'organisation	Limité à une liste	Interface Web
Rue		Interface Web
Ville		Interface Web
Pays ayant désigné l'expert	Limité à une liste	Interface Web
Code postal		Interface Web
Numéro de téléphone		Interface Web
Numéro de télécopieur		Interface Web
Site Web		Interface Web
Adresse électronique 1		Interface Web
Adresse électronique 2		Interface Web
Langues de l'ONU parlées	Limité aux six langues de l'ONU	Interface Web
Autres langues	Champ texte	Interface Web
Discipline de spécialisation	Limité à une liste	Interface Web
Autres disciplines	Champ texte	Interface Web
Domaines de compétence	Champ texte, par exemple suivi et évaluation, égalité des sexes	Interface Web
Focalisation géographique	Champ texte	Interface Web
Mots clefs	Jusqu'à cinq mots clefs pour faciliter le choix entre les experts	Interface Web
Titres et grades universitaires les plus élevés	Champ texte	CV
Expérience professionnelle	Champ texte	CV
Autres activités	Champ texte	CV
Nombre de publications	Champ texte	CV
Titres des publications	Champ texte	CV
Distinctions	Champ texte	CV
<del>Spécialisation</del>	Redondant	
<del>Domaine</del>	Redondant	

<i>Champs de données</i>	<i>Observations</i>	<i>Dans l'interface Web ou dans le CV</i>
Inscription pour alerte électronique	Usage interne	Interface Web
Activités passées	Usage interne	Interface Web

24. Les champs indiqués «usage interne» seraient utilisés à des fins d'administration internes, pour des analyses de la composition du fichier (année de naissance, nationalité, nature de l'organisation), et/ou pour le suivi des activités des experts.

## B. Liste des disciplines

25. Comme il est précisé au paragraphe 17 ci-dessus, la base de données du fichier contient actuellement plus de disciplines que la liste indicative des disciplines approuvée par la Conférence des Parties à sa troisième session. On utilise actuellement les disciplines suivantes, mais elles ne figurent pas sur la liste indicative des disciplines:

- *Relations internationales*
- *Systèmes d'information géographique (SIG)*
- *Dynamique des forêts et des parcours*
- *Téledétection appliquée aux problèmes d'environnement*
- *Recherche sur la désertification*
- *Changements climatiques et adaptation*
- *Agronomie*

26. En raison des chevauchements entre les disciplines figurant sur la liste indicative des disciplines, il est difficile de garantir un recensement précis des experts en fonction des divers critères. Il est proposé de limiter le plus possible la liste des disciplines afin de parvenir à une précision optimale lors du recensement des experts. Il importe d'éviter les chevauchements entre champs dans toute la mesure possible.

27. Au paragraphe 6 de sa décision 21/COP.9, la Conférence des Parties a prié le secrétariat de faire figurer dans le fichier des experts de nouvelles disciplines, notamment, mais pas uniquement, de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement. Toutefois, on peut ne pas considérer la surveillance et l'évaluation comme une discipline à part entière, étant donné que les experts ayant une grande expérience et des titres élevés sont capables de procéder à la surveillance et à l'évaluation dans leur propre discipline. De la même manière, des questions transversales telles que l'égalité des sexes et les migrations sont pertinentes dans de nombreuses disciplines et elles pourraient être considérées davantage comme des domaines de compétence que comme des domaines de spécialisation. Afin d'inclure ces domaines de compétence, le champ «domaines de compétence» a été ajouté au modèle de CV proposé au tableau 4.

28. La liste des disciplines pourrait être examinée, en prenant en considération le document de l'UNESCO intitulé *Projet de nomenclature internationale type des domaines de la science et de la technologie* ainsi que les listes officielles de disciplines actuellement utilisées par les Parties au niveau national, de manière à pouvoir disposer d'une liste à la fois précise et cohérente.

### C. Procédures de désignation et de mise à jour

29. Les critères de désignation des experts au niveau national sont brièvement présentés dans la décision 18/COP.1:

*Chaque Partie peut proposer la candidature d'experts, compte tenu de la nécessité d'une approche pluridisciplinaire, d'un équilibre entre les sexes et d'une représentation géographique large et équitable. Les candidats doivent posséder des connaissances spécialisées et une expérience dans des domaines ayant un rapport avec la lutte contre la désertification et l'atténuation des effets de la sécheresse.*

De plus, bien que la Conférence des Parties encourage les Parties à améliorer l'équilibre entre les sexes ainsi que la représentation de disciplines telles que les sciences humaines dans toutes les décisions adoptées concernant le fichier, des améliorations restent à apporter dans ces domaines.

30. Le fichier est actuellement mis à jour sur la base des informations communiquées par les Parties par la voie officielle. Si ces informations ne sont pas fournies, les données du fichier deviennent rapidement obsolètes à de nombreux niveaux, qu'il s'agisse d'informations incorrectes figurant dans les CV ou de la disponibilité des experts.

31. Il est donc essentiel d'envisager d'étudier une nouvelle procédure permettant de mettre à jour le fichier, en tirant parti des outils Internet. À ce stade, il importe de faire la distinction entre le processus de désignation des experts, qui doit suivre la voie officielle, du processus de mise à jour des coordonnées des experts désignés, dont les experts eux-mêmes peuvent se charger.

32. La procédure de mise à jour du fichier pourrait éventuellement se dérouler de la façon suivante:

Étape 1: Comme c'est le cas aujourd'hui, les experts seraient désignés par le centre de liaison national au terme d'une procédure officielle conduite par le ministère des affaires étrangères ou l'ambassade du pays partie concerné, au cours de laquelle les renseignements de base concernant l'expert (nom, prénom, pays et adresse électronique) seraient fournis.

Étape 2: Le secrétariat de la Convention mettrait à jour la base de données en saisissant les renseignements fournis, et en créant automatiquement pour l'expert un compte accessible avec un code d'identification et un mot de passe. Les informations concernant le compte seraient alors envoyées par messagerie électronique à l'expert, et celui-ci serait invité à s'inscrire en utilisant l'interface Web.

Étape 3: Les experts utiliseraient leurs codes d'accès pour se connecter à l'interface Web et fournir ou mettre à jour leurs coordonnées.

Étape 4: Une fois que le compte serait créé, un courrier électronique serait adressé une fois par an 1) au centre national de liaison pour confirmer que l'expert doit continuer de figurer sur le fichier, et 2) à l'expert, pour l'inviter à vérifier et mettre à jour ses coordonnées.

Étape 5: Si aucune activité n'était enregistrée sur un compte pendant trois ans, le compte serait automatiquement supprimé et une notification serait adressée au centre national de liaison et à l'expert.

### D. Fonctions du site Web

33. Diverses fonctions, comme des fonctions de recherche et/ou une interface Web permettant de mettre à jour les coordonnées des experts, devraient être disponibles une fois que la refonte en cours du site Web sera terminée (normalement en octobre 2011).

34. Le secrétariat de la Convention participe actuellement à une initiative de mise en commun de l'information des accords multilatéraux sur l'environnement visant à la mise en place d'un portail Internet qui permettrait de rechercher les données institutionnelles dont ils disposent (décisions de la Conférence des Parties, centres nationaux de liaison, etc.).

#### **IV. Conclusions et recommandations**

35. En application de la décision 21/COP.9, la Conférence des Parties voudra peut-être, à sa dixième session:

a) Encourager les Parties à réviser et mettre à jour les coordonnées des experts nationaux déjà inscrits sur le fichier et proposer de nouveaux candidats afin de garantir une meilleure représentation de toutes les disciplines considérées et des femmes, ainsi qu'une répartition géographique plus équilibrée des organisations non gouvernementales;

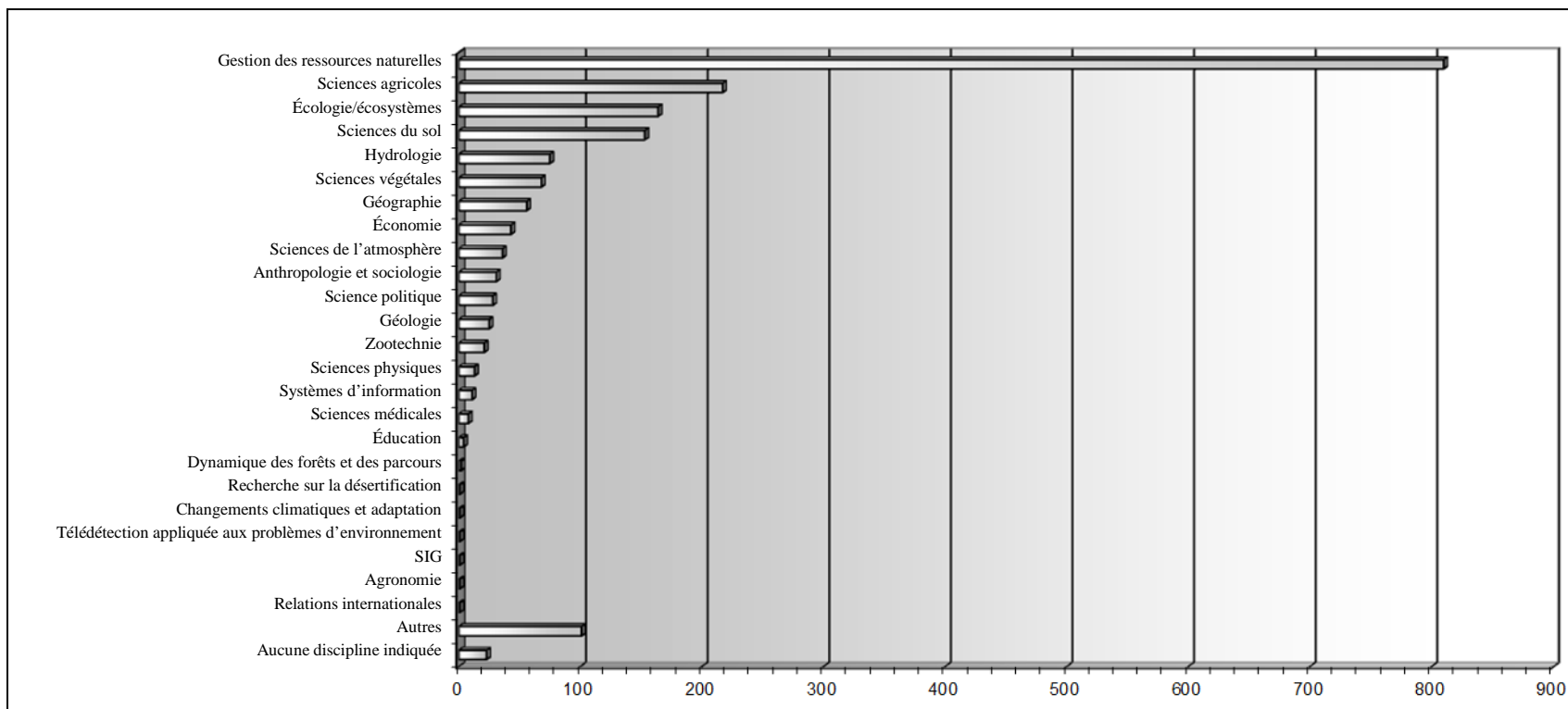
b) Inviter les Parties qui n'ont pas encore présenté la candidature d'experts en vue de leur inscription au fichier à le faire, notamment en communiquant leurs adresses postale et électronique complètes, par la voie diplomatique habituelle, au plus tard six mois avant la prochaine session de la Conférence des Parties;

c) Convenir des modifications à apporter aux champs de données que les experts doivent remplir de manière à pouvoir procéder au recensement ciblé des experts;

d) Prier le Comité de la science et de la technologie d'examiner la liste actuelle des disciplines, en tenant compte du *Projet de nomenclature internationale type des domaines de la science et de la technologie*, ainsi que des listes de disciplines utilisées par les Parties au niveau national, et d'actualiser la liste en y faisant figurer au besoin de nouvelles disciplines. Une liste sera évaluée et présentée pour décision à la prochaine session ordinaire de la Conférence des Parties; et

e) Convenir des procédures à suivre tant pour désigner les experts que pour mettre à jour leurs coordonnées, en utilisant les fonctions du site Web.

### Répartition des experts par discipline



## Annexe II

## Nombre d'experts par discipline et par région

Discipline	Afrique	Amérique			Europe centrale et orientale	Autres pays touchés mais non visés par les annexes	Autres pays développés parties touchés mais non visés par les annexes	Organisations d'intégration économique régionale parties	Pays observateurs	Total général
		Asie	latine et Caraïbes	Méditerranée septentrionale						
Sciences agricoles	66	43	52	34	10	2	9	1	217	
Agronomie							1		1	
Zootéchnie	8	4	3	3	2		1		21	
Anthropologie et sociologie	8	7	2	4	4	1	5		31	
Sciences de l'atmosphère	11	8	7	7	2		1		36	
Changements climatiques et adaptation							1		1	
Recherche sur la désertification			1						1	
Écologie/écosystèmes	30	54	32	23	16	2	7		164	
Économie	27	7	4	2		1	2		43	
Éducation	3		1						4	
Télétection appliquée aux problèmes d'environnement							1		1	
Dynamique des forêts et des parcours							2		2	
Géographie	24	13	7	1	3	1	6	1	56	
Géologie	14	4	2	3		2			25	
Systèmes d'information géographique (SIG)	1								1	
Hydrologie	17	22	13	12	5	1	5		75	
Systèmes d'information	7	3		1					11	
Relations internationales							1		1	
Sciences médicales	1	1	1	2	3				8	
Gestion des ressources naturelles	252	242	132	103	31	8	41	1	810	
Aucun sujet particulier		1	1		2				4	
Sciences physiques	5	5	1	2					13	
Sciences végétales	15	28	10	8	2	1	3	1	68	
Science politique	14	2	6	4	2				28	
Sciences du sol	34	42	32	28	9	1	7		153	

<i>Discipline</i>	<i>Afrique</i>	<i>Asie</i>	<i>Amérique latine et Caraïbes</i>	<i>Méditerranée septentrionale</i>	<i>Europe centrale et orientale</i>	<i>Autres pays touchés mais non visés par les annexes</i>	<i>Autres pays développés mais non visés par les annexes</i>	<i>Organisations d'intégration économique régionale</i>	<i>Pays observateurs</i>	<i>Total général</i>
Autres	29	18	18	23	10		3			101
Aucune discipline indiquée	13	6								19
<b>Total général</b>	<b>579</b>	<b>510</b>	<b>325</b>	<b>260</b>	<b>101</b>	<b>20</b>	<b>96</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1 895</b>

> 150 experts   
 > 50 experts   
 > 20 experts



## Annexe III

### Nomenclature à quatre chiffres de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture pour les domaines de la science et de la technologie<sup>1</sup>

<i>Domaine de la science et de la technologie</i>		
<i>Code</i>	<i>Code</i>	<i>Discipline</i>
11	Logique	
	1101	Application de la logique
	1102	Logique déductive
	1103	Logique générale
	1104	Logique inductive
	1105	Méthodologie
	1199	Autres branches de la logique
12	Mathématiques	
	1201	Algèbre
	1202	Analyse et analyse fonctionnelle
	1203	Informatique (voir 3304)
	1204	Géométrie
	1205	Théorie des nombres
	1206	Analyse numérique
	1207	Recherche opérationnelle
	1208	Probabilité
	1209	Statistique
	1210	Topologie
	1299	Autres branches des mathématiques
21	Astronomie, Astrophysique	
	2101	Cosmologie
	2102	Physique interplanétaire (voir 2512, 3324)
	2103	Astronomie optique (voir 2209)
	2104	Planétologie (voir 2512, 3324)

<sup>1</sup> Sur la base de la version à six chiffres figurant dans [unesdoc.unesco.org/images/0008/000829/082946EB.pdf](https://unesdoc.unesco.org/images/0008/000829/082946EB.pdf).

<i>Domaine de la science et de la technologie</i>		
<i>Code</i>	<i>Code</i>	<i>Discipline</i>
	2105	Radioastronomie
	2106	Système solaire
	2199	Autres branches de l'astronomie
22	Physique	
	2201	Acoustique
	2202	Électromagnétisme
	2203	Électronique (voir 3307)
	2204	Physique
	2205	Mécanique
	2206	Physique moléculaire
	2207	Physique nucléaire (voir 3320)
	2208	Nucléonique
	2209	Optique
	2210	Chimie physique (voir 2307)
	2211	Physique de l'état solide
	2212	Physique théorique
	2213	Thermodynamique
	2214	Unités et constantes
	2299	Autres branches de la physique
23	Chimie	
	2301	Chimie analytique
	2302	Biochimie (voir 2306)
	2303	Chimie minérale (voir 3303)
	2304	Chimie macromoléculaire
	2305	Chimie nucléaire
	2306	Chimie organique
	2307	Chimie physique (voir 2210)
	2399	Autres branches de la chimie
24	Sciences de la vie	
	2401	Biologie animale (zoologie) (voir 3109)
	2402	Anthropologie (physique) (voir 51)
	2403	Biochimie (voir 2302)

<i>Domaine de la science et de la technologie</i>		
<i>Code</i>	<i>Code</i>	<i>Discipline</i>
	2404	Biomathématique
	2405	Biométrie
	2406	Biophysique
	2407	Biologie cellulaire
	2408	Éthologie
	2409	Génétique
	2410	Biologie humaine (voir 32)
	2411	Physiologie humaine
	2412	Immunologie
	2413	Biologie des insectes (Entomologie)
	2414	Microbiologie
	2415	Biologie moléculaire
	2416	Paléontologie
	2417	Biologie végétale (botanique) (voir 3103)
	2418	Radiobiologie
	2419	Phénomènes symbiotiques
	2420	Virologie
	2499	Autres branches de la biologie
25	Sciences de la terre et de l'espace	
	2501	Sciences de l'atmosphère (voir 2502, 2509)
	2502	Climatologie (voir 2501, 2509)
	2503	Géochimie
	2504	Géodésie
	2505	Géographie (voir 54)
	2506	Géologie
	2507	Géophysique
	2508	Hydrologie
	2509	Météorologie (voir 2501, 2502)
	2510	Océanographie
	2511	Pédologie

<i>Domaine de la science et de la technologie</i>		
<i>Code</i>	<i>Code</i>	<i>Discipline</i>
	2512	Sciences de l'espace (voir 2102, 2104, 3324)
	2599	Autres branches des sciences de la terre, de l'espace et de l'environnement
31	Sciences agricoles	
	3101	Chimie agricole
	3102	Génie rural
	3103	Agronomie
	3104	Élevage
	3105	Poissons et animaux sauvages
	3106	Sylviculture
	3107	Horticulture
	3108	Phytopathologie
	3109	Sciences vétérinaires
	3199	Autres branches de l'agriculture
32	Sciences médicales	
	3201	Sciences cliniques
	3202	Épidémiologie (voir 2414, 2420)
	3203	Médecine légale
	3204	Médecine du travail
	3205	Médecine interne
	3206	Sciences de la nutrition (voir 3309)
	3207	Pathologie
	3208	Pharmacodynamique
	3209	Pharmacologie
	3210	Médecine préventive
	3211	Psychiatrie
	3212	Santé publique
	3213	Chirurgie
	3214	Toxicologie
	3299	Autres branches de la médecine

<i>Domaine de la science et de la technologie</i>		
<i>Code</i>	<i>Code</i>	<i>Discipline</i>
33		Sciences de l'ingénieur
	3301	Aéronautique
	3302	Technologie de la biochimie (voir 3309)
	3303	Génie chimique (voir 2303, 2304, 2306)
	3304	Technologie des ordinateurs (voir 1203)
	3305	Génie civil (voir 3312, 5312)
	3306	Électrotechnique
	3307	Électronique appliquée (voir 2202, 2203, 3325)
	3308	Génie de l'environnement
	3309	Technologie alimentaire (voir 3302, 3206)
	3310	Technologie industrielle (voir 5311)
	3311	Technologie des instruments
	3312	Technologie des matériaux
	3313	Constructions mécaniques
	3314	Technologie médicale
	3315	Métallurgie
	3316	Travail des métaux
	3317	Technologie des véhicules à moteur
	3318	Génie minier
	3319	Génie maritime
	3320	Technologie nucléaire (voir 2207)
	3321	Technologie du pétrole et du charbon
	3322	Technologie de l'énergie
	3323	Technologie des chemins de fer
	3324	Technologie de l'espace (voir 2512)
	3325	Technologie des télécommunications (voir 2202, 2203, 3307)
	3326	Technologie du textile
	3327	Technologie des systèmes de transport
	3328	Technologie des opérations élémentaires
	3329	Aménagement urbain
	3399	Autres branches des sciences de l'ingénieur

<i>Domaine de la science et de la technologie</i>		
<i>Code</i>	<i>Code</i>	<i>Discipline</i>
51	Anthropologie	
	5101	Anthropologie culturelle
	5102	Ethnographie et ethnologie
	5103	Anthropologie sociale
	5199	Autres branches de l'anthropologie
52	Démographie	
	5201	Fécondité
	5202	Démographie générale
	5203	Démographie géographique
	5204	Démographie historique
	5205	Mortalité
	5206	Caractéristiques des populations
	5207	Taille des populations et évolution démographique
	5299	Autres branches de la démographie
53	Sciences économiques	
	5301	Politique fiscale nationale et finances publiques
	5302	Économétrie
	5303	Comptes économiques
	5304	Activités économiques
	5305	Systèmes économiques
	5306	Économie du changement technologique
	5307	Théorie économique
	5308	Économie générale
	5309	Organisation industrielle et politique nationale
	5310	Économie internationale
	5311	Organisation et gestion des entreprises (voir 3310)
	5312	Économies sectorielles
	5399	Autres branches de l'économie
54	Géographie	
	5401	Géographie économique
	5402	Géographie historique
	5403	Géographie humaine

<i>Domaine de la science et de la technologie</i>		
<i>Code</i>	<i>Code</i>	<i>Discipline</i>
	5404	Géographie régionale
	5499	Autres branches de la géographie
55	Histoire	
	5501	Biographies
	5502	Histoire générale
	5503	Histoires nationales
	5504	Histoire par époque
	5505	Sciences liées à l'histoire
	5506	Spécialités historiques
	5599	Autres branches de l'histoire
56	Droit et sciences juridiques	
	5601	Droit canon
	5602	Théorie générale et méthodes
	5603	Droit international
	5604	Organisation légale
	5605	Législations nationales
	5699	Autres branches du droit et des sciences juridiques
57	Linguistique	
	5701	Linguistique appliquée
	5702	Linguistique diachronique
	5703	Géographie linguistique
	5704	Théorie linguistique
	5705	Linguistique synchronique
	5799	Autres branches de la linguistique
58	Pédagogie	
	5801	Théorie et méthodes de l'éducation
	5802	Organisation et planification de l'éducation
	5803	Formation et emploi des enseignants
	5899	Autres branches de la pédagogie
59	Science politique	
	5901	Relations internationales
	5902	Politologie

<i>Domaine de la science et de la technologie</i>		
<i>Code</i>	<i>Code</i>	<i>Discipline</i>
	5903	Idéologies politiques
	5904	Institutions politiques
	5905	Vie politique
	5906	Sociologie politique
	5907	Systèmes politiques
	5908	Théorie politique
	5909	Administration publique
	5910	Opinion publique
	5999	Autres branches des sciences politiques
61	Psychologie	
	6101	Psychologie de l'anormalité (voir 3211)
	6102	Psychologie de l'adolescent et de l'enfant
	6103	Conseil et orientation (voir 3211)
	6104	Psychologie de l'enseignement
	6105	Évaluation et mesure en psychologie
	6106	Psychologie expérimentale
	6107	Psychologie générale
	6108	Psychologie gériatrique
	6109	Psychologie du travail
	6110	Parapsychologie
	6111	Personnalité
	6112	Études psychologiques des problèmes sociaux
	6113	Psychopharmacologie
	6114	Psychologie sociale
	6199	Autres branches de la psychologie
62	Sciences relatives aux arts et aux lettres	
	6201	Architecture
	6202	Théorie littéraire, analyse et critique
	6203	Théorie des beaux-arts, analyse et critique
	6299	Autres branches des disciplines artistiques



<i>Domaine de la science et de la technologie</i>		
<i>Code</i>	<i>Code</i>	<i>Discipline</i>
63	Sociologie	
	6301	Sociologie culturelle
	6302	Sociologie expérimentale
	6303	Sociologie générale
	6304	Déséquilibres internationaux
	6305	Sociologie mathématique
	6306	Sociologie du travail
	6307	Changement social et développement
	6308	Communications sociales
	6309	Groupes sociaux
	6310	Problèmes sociaux, déséquilibre social
	6311	Sociologie des collectivités
	6399	Autres branches de la sociologie
71	Éthique	
	7101	Éthique classique
	7102	Éthique individuelle
	7103	Éthique du groupe
	7104	Éthique prospective
	7199	Autres branches de l'éthique
72	Philosophie	
	7201	Philosophie de la connaissance
	7202	Anthropologie philosophique
	7203	Philosophie générale
	7204	Systèmes philosophiques
	7205	Philosophie des sciences
	7206	Philosophie de la nature
	7207	Philosophie sociale
	7208	Doctrines philosophiques
	7209	Autres branches de la philosophie